

Par devant Alfred Liguet fils, Notaire
au Ventier, District de La Vallée,

Se présentent les membres du Bureau de la
Société Industrielle du Brassus, qui sont:

1. John Liguet, Juge au Tribunal, en qua-
lité de président et gérant;
2. Louis Aubert, horloger, secrétaire;
3. Et Henri Heylau Secrétaire, menuisier,
caissier; les trois du Chenit, domiciliés au Brassus.

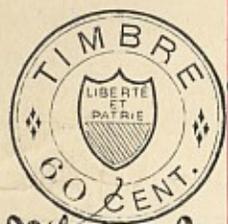
Lesquels, agissant en vertu des pouvoirs que
leur confèrent les Statuts et ensuite d'une dé-
cision de l'assemblée des actionnaires de cette
Société en date du quatre Novembre dernier,
pièce produite et annexée aux présentes,

Déclarent vendre définitivement à Louis
Elisée fils de défunt Jean - Michel - Etienne Liguet,
bourgeois du Chenit, fabricant d'horlogerie, domici-
lié au Brassus, ici présent et qui achète,

Savoir les immeubles ci-après désignés que
la Société venderesse possède au territoire du

Cadastré, Plan Chenit.		
Articles	Folios	N ^{os} Sur le Brassus:
n ^{os} 5687	79	n ^o 10 place de cinq ares trente-quatre centiares.
n ^{os} 5688	79	n ^o 11 pré de quarante-un ares soixante-trois centiares.
n ^{os} 5689	79	n ^o 12 logement, grange et écurie, bâtiment de deux ares quarante-sept centiares.
n ^{os} 5690	79	n ^o 13 jardin de quatre ares trente-sept centiares.
n ^{os} 5691	79	n ^o 14 pré de cinquante-neuf ares vingt-deux centiares.

5692



N^o 806.



Acte fait en vertu d'un mandat sous seing privé du 23 mars pour devant le
notaire de la Vallée de Vaud, sur le présent acte
le 31 décembre 1891

Notaire

X au coin sud du pâturage, à l'angle des montagnes de la Lande Dessus et Meylande dessus. V. P. 7.12.83

5692	79	15	pré de cent vingt ares soixante centiares. — Les Mollards sur le Brassus: —
5695	140	38	pâturage de nonante six ares trente centiares.
5696	140	39	pâturage de cent soixante ares nonante deux centiares. —
5697	140	40	chalet de trente quatre centiares. —
5698	140	41	pâturage de deux cent dix sept ares nonante huit centiares. —
du 5689	79	du 12	Sur le Brassus, partie au midi, pré de vingt huit centiares. —
466	79	17	Bois de quinze ares nonante trois centiares. L'immeuble ci-après dont la Société vendrresse possède le sol et la cru du bois, et Ami Jules Jean Abram Joseph Aubert le parcourt.
5699	137	2	X Les Mollards des Aubert, bois de vingt ares soixante un centiares. —

Avec ces immeubles sont cédés tous leurs droits et dépendances, sans garantie au sujet des servitudes dont ils peuvent être grevés ou des contenances indiquées au cadastre.

Ils sont libres de toute charge hypothécaire.

La vente est consentie pour le prix total de treize mille cent huitante quatre francs, payé comptant en espèces et dont quittance est délivrée à l'acquéreur.

Avec ces immeubles se trouve compris le droit de passage à pied et à char sur les parcelles vendues ce jour à Alfred Tiquet-Golay, articles du 5687 et du 5688, ce droit étant cédé tel qu'il se pratique actuellement.

Dont acte prononcé en présence de David Prochat, aubergiste

aubergiste au Brassus, et de Auguste Capt, forestier à l'Orient de l'Orbe, les deux bourgeois du Chenit, témoins requis, soussignés avec les comparants et le Notaire.

Au Brassus, le deux Mai mil huit cent no-
uante-un.

(La minute est signée) John Fiquet. Louis Aubert.
Henri Heylan-Lécoultra. L^{rs} Elisee Fiquet. D. Rochat.
Auguste Capt forestier. A^d Fiquet fils Not.

Veneur des pièces produites:

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ex-
traordinaire de la Société Industrielle du Brassus:

Du 4 Novembre 1890.

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ce
jour, après avoir entendu les propositions d'achat faites
par M^{rs} Louis - E^{es} Fiquet g^{ab} et les explications four-
nies par M^{rs} le gérant, ont décidé à l'unanimité
d'autoriser le Conseil Administratif à vendre la pro-
priété de la Société, soit le domaine du Moulin à
M^{rs} L^{rs} E^{es} Fiquet, au prix offert par celui-ci et aux
conditions stipulées dans l'acte de vente.

Pour extrait conforme, Brassus, le 9 Avril 1891.

Le Président; (signé) H. Raymond.

Le Secrétaire; (signé) H. Raymond.

Conformément à l'article XVIII des Statuts de la
Société Industrielle du Brassus, du 5 Juin 1871, M^{rs}
John Fiquet Juge, président-gérant, Louis Aubert, secré-
taire, et Henri Heylan-Lécoultra, caissier, tous au Bras-
sus, sont chargés de se présenter devant le Notaire pour passer
l'acte définitif de cette vente avec M^{rs} Louis-Elisee Fiquet

ou

4.

ou ses nommables. — Brassus, le 29 Avril 1891.

Le Président, — Le Secrétaire,

(Signé) H. Raymond. — (Signé) H. Raymond.

N° 80. Le Juge de Paix du Canton du Chenit atteste la vérité des signatures ci-dessus de H. Raymond président et de H. Raymond secrétaire, qui lui ont été présentés par A. Piquet, Notaire au Chenit.

Chenit, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-un.

Le Juge de Paix: (signé) C. Coapt. (Le Secau).

Expédition conforme, l'atteste:



A. Piquet
Not.

N° 806. Présenté au Bureau des Droits Réels du District de la Vallée le neuf Mai mil-huit-cent-quatre-vingt-un et inscrit le quinze dit dans N° 2177 aux folios 1213, 1214 et 1215 du Cadastre de la Commune du Chenit. Le prix de cette vente ayant été payé à teneur de l'acte ci devant, quittances en est donnée à l'acquéreur.



A. Piquet
conservat.